



ANDRÉ GATTOLIN

SÉNATEUR DES HAUTS-DE-SEINE

BILAN DE MANDAT 2011-2017

ÉDITO

Au moment où j'écris ces lignes, le mandat pour lequel j'ai été élu en 2011 s'achèvera dans un peu plus de sept mois. Durant la période qui vient, mon activité ne cessera évidemment pas : les missions en cours sont encore nombreuses, sans compter la session extraordinaire qui sera certainement convoquée, cet été, par le futur Gouvernement. Dans ce contexte particulier, l'activité parlementaire connaît toutefois une accalmie, avec la suspension pré-électorale des travaux législatifs, qui me fournit une occasion idéale de tirer un bilan de mon action et de vous en rendre compte.

Ai-je été un bon parlementaire ? Voilà au fond, sans fard, la question que vous pouvez légitimement poser. Il en découle une seconde : qu'est-ce qu'un bon parlementaire ? Pour ma part, je crois que c'est d'abord quelqu'un qui se consacre pleinement à la tâche pour laquelle on lui a fait l'honneur de l'élire.

C'est la raison pour laquelle j'ai très vite cessé, après mon élection, mon travail d'entrepreneur, continuant seulement de prodiguer, quelques heures par an, un enseignement sur l'histoire des politiques publiques en France. Ce mandat étant pour moi le premier, je n'ai par ailleurs pas eu à m'appliquer la règle du non-cumul que j'ai toujours ardemment défendue.

Un bon parlementaire est ensuite sans aucun doute quelqu'un qui travaille beaucoup. Je dois avouer qu'avant de faire mes premiers pas au Sénat – une assemblée souvent injustement décrite comme lente et peu laborieuse – je n'imaginai pas l'ampleur de la tâche qui m'attendait. Issu de la société civile et sans expérience antérieure d'élu, j'ai même craint à mes débuts de ne pas être à la hauteur de la fonction. Je me suis donc, tout de suite, beaucoup investi, comme peuvent en témoigner les nombreuses statistiques d'activité, à la disposition du public.

●●● Si un travail assidu est un préalable, quelle que soit l'énergie déployée, il est néanmoins plus difficile qu'on ne le croit, pour un parlementaire, de faire vraiment bouger les lignes. D'abord, parce que le rôle dévolu au Parlement dans notre Constitution est relativement réduit au regard de celui accordé au pouvoir exécutif. Ensuite, parce que ce dernier légifère trop, et trop souvent en urgence. Il en résulte une accumulation excessive de textes – parfois même contradictoires – qui rend notre droit peu lisible et qui confère à notre administration d'État une marge d'interprétation et une latitude d'exécution parfois démesurée. Je sors donc de ce mandat plus convaincu que jamais de la nécessité d'une profonde refonte de nos institutions. Toutefois, bien des améliorations pourraient déjà être entreprises dans le cadre actuel, que cela passe par une loi organique ou par un simple changement des pratiques politiques (voir pages 3, 4 et 10).

J'ai eu l'immense honneur, avec quelques-uns et quelques-unes de mes collègues, de prendre part à la création du premier groupe écologiste de l'histoire parlementaire française. Même le Président du Sénat en convient : nous avons apporté et porté tout au long de ce mandat un discours qui a su trouver sa place, par sa cohérence et son originalité, dans le grand concert des courants de pensées politiques. Lorsque, sur chaque projet et proposition de loi, l'ensemble des groupes sénatoriaux sont appelés à donner leur avis, nous avons fait entendre une voix nouvelle. D'aucuns diront que ça ne change pas le monde. Je crois pour ma part que si, et que c'est essentiel pour la vitalité et la richesse du débat public sur lequel s'appuie notre démocratie.

Heureusement, mon mandat ne se limite pas à des discours – dont vous pouvez retrouver l'intégralité sur mon site Internet. Le moment où l'action d'un parlementaire semble la plus évidente, c'est lorsque celui-ci parvient à faire adopter une proposition de loi dont il est l'auteur. J'ai eu la chance de connaître cette fierté, à l'issue d'un parcours législatif difficile, avec la loi relative à la suppression de la publicité commerciale dans les programmes jeunesse de la télévision publique (voir page 18). De tels moments sont rares durant un mandat. Le plus souvent, notre travail législatif se déroule bien loin de ce qui fera le lendemain les titres de la presse. Il n'en est pas forcément moins important : ainsi, un amendement très technique que j'ai défendu avec opiniâtreté, et que le Gouvernement a finalement fait sien, aura permis à l'État – donc indirectement aux citoyens que nous sommes – d'économiser pas moins de 5 milliards d'euros (voir page 11)... Au-delà de ces deux exemples, vous trouverez dans les pages qui suivent, sous forme d'encadrés de couleur, bien d'autres des avancées parmi celles qui me semblent les plus significatives de mon mandat.

Tout bilan, et le mien n'y échappe pas, comporte son lot d'échecs et de frustrations tenaces. Pour autant, en me retournant sur ces presque six années, je crois que j'aurais à mon échelle concouru au bien commun et à l'intérêt général, que ce soit par le verbe ou par l'action, par quelques francs succès ou d'autres plus confidentiels, au Sénat ou dans les Hauts-de-Seine. Finalement, aurais-je été un bon parlementaire ? C'est à vous d'y répondre. Ce document vous donnera pour cela des éléments, en même temps qu'il vous éclairera sur le sens plus général de ma réflexion et de mon action en politique.

Bonne lecture !



André Gattolin
Paris, le 23 février 2017

2011-2017 SIX ANS AU SÉNAT

- 284 interventions en hémicycle
- 49 textes déposés ou signés
- 680 amendements*
- 87 amendements adoptés
- 19 questions orales au gouvernement
- 36 questions écrites au gouvernement
- 505 interventions en commissions
- 16 rapports
- N°1 sur les présences en commissions entre 2015 et 2016



* Dont 121 déposés et 559 cosignés

Le parlementaire, l'exécutif et le citoyen



ANDRÉ GATTOLIN

Palais du Luxembourg, le 3 juin 2016. Des collégien-ne-s de Boulogne-Billancourt visitent l'hémicycle du Sénat.

À quoi sert un sénateur au sein de notre système politique ? Quel rôle joue-t-il dans l'élaboration de la loi ? Représente-t-il au mieux les intérêts de ses concitoyens ? A-t-on vraiment besoin de deux assemblées dans notre pays ? Ces questions peuvent paraître rudes, mais en ces temps où nos institutions sont souvent critiquées et où la probité des élus est parfois contestée, ce sont là des interrogations que je crois légitimes et auxquelles aucun parlementaire n'a le droit de se soustraire.

Beaucoup de nos concitoyens ont le sentiment d'être mal représentés par leurs élus nationaux. Ils ont souvent l'impression que le Parlement s'agite et agit peu. En son sein, les députés – vers lesquels les caméras de télévision sont davantage tournées – semblent plus actifs, tandis que les sénateurs, plus discrets, passent pour absents et moins décisifs dans le débat politique. Les membres du gouvernement paraissent, eux, omniprésents, et quand les parlementaires rechignent à adopter les mesures qu'ils proposent, l'exécutif qu'il soit ou non soutenu par l'opinion parvient presque toujours à ses fins grâce aux prérogatives dont il dispose. Cette nette prédominance de l'exécutif sur le Parlement en France n'est pas un hasard, elle est en grande partie la résultante de l'architecture des pouvoirs mis en place par la 5^{ème} République. C'est le gouvernement en effet qui est maître de l'agenda législatif et c'est lui qui est à l'origine de la très large majorité des textes qui sont adoptés. Rares sont les lois d'origine parlementaire qui arrivent à leur terme et bien plus rares encore sont celles – comme ma loi sur la publicité destinée aux enfants – votées contre l'avis du gouvernement. Cette prédominance institutionnelle de l'exécutif est encore accrue par la dépendance quasi-exclusive des grands corps de l'État à celui-ci. Ainsi, le Parlement a peu son mot à dire dans le choix et la nomination des dirigeants

« Un parlementaire se doit de résister aux pressions exercées tant par des groupes d'intérêts particuliers que par celles portées par certaines institutions publiques »

de grandes institutions publiques. De fait, le rôle effectif du Parlement en France est moins de « faire la loi » que de tenter de l'amender ou quelques fois de la rejeter. Ce pouvoir n'est cependant pas négligeable, pour autant que les élus nationaux fassent preuve d'opiniâtreté et fassent valoir leur indépendance. Au-delà de son appartenance ou non à un parti de la majorité, un parlementaire se doit en premier lieu de résister aux pressions exercées tant par des groupes d'intérêts particuliers que par celles portées par certaines institutions publiques. Pour réussir à faire voter un texte – ou en amender un –, un élu doit aussi savoir s'appuyer sur la société civile et les associations de citoyens, heureusement de plus en plus nombreuses dans notre société. Car les parlementaires disposent également d'un pouvoir de contrôle tant sur l'exécutif que sur les différentes institutions publiques qui administrent le pays. Si les commissions d'enquête ou les missions de contrôle parlementaire paraissent moins investigatrices en France que dans d'autres pays, c'est en grande partie en raison d'une forme de révérence excessive de la part nombre de parlementaires à l'endroit des grandes institutions tant publiques que pri-

vées. Personnellement, je ne compte plus le nombre de fois où, lors d'auditions tenues au Sénat, j'ai été rappelé à l'ordre par le président de séance parce que j'osais relancer un invité qui ne répondait pas à la question que je lui posais ! Lors de ces auditions parlementaires, le panel des audités demeure souvent très convenu. Les hauts fonctionnaires et les dirigeants de grands groupes nationaux sont excessivement surreprésentés. Au cours du mandat écoulé, j'ai, avec les membres de mon groupe politique, beaucoup insisté pour que nous ouvrions plus largement nos auditions aux experts indépendants, aux universitaires, aux représentants des ONG et des associations. Nombre d'entre eux n'avaient jusqu'alors jamais été entendus ! Être pleinement parlementaire suppose un travail permanent qui ne s'accorde pas avec un quelconque cumul de mandat. Trop de députés et de sénateurs ne sont présents dans leur chambre respective que du mardi au jeudi où l'agenda de travail est si concentré que les plus actifs sont malheureusement forcés d'arbitrer entre deux ou trois réunions importantes à la même heure. Dans ces conditions, nos concitoyens sont en droit de se questionner sur l'utilité d'avoir 925 parlementaires nationaux répartis en deux assemblées. Je suis de ceux qui considèrent en effet que ce nombre est trop élevé. ►

« Le Sénat, plus détaché de l'influence de l'élection présidentielle que l'Assemblée nationale, s'avère être ainsi plus indépendant à l'endroit des exécutifs »

••• Au regard de l'absentéisme prononcé de certains, ces deux assemblées pourraient fonctionner tout aussi efficacement avec la moitié de leur effectif, à condition qu'une exigence de présence et d'activité soit véritablement requise. Ceci suppose, à mon sens, le bannissement du cumul des fonctions électives, le remplacement automatique à mi-mandat des parlementaires « défaillants » et une interdiction de se représenter si un quorum de travail n'a pas été atteint lors du mandat écoulé. Le maintien de deux assemblées distinctes, dans la mesure où elles reposent chacune sur un mode et un moment d'élection différent, me semble en revanche indispensable dans le contexte actuel de production de la loi. Le Sénat, plus détaché de l'influence de l'élection présidentielle que l'Assemblée nationale, s'avère être ainsi plus indépendant à l'endroit des exécutifs, quelle que soit leur couleur politique. Mais son utilité est surtout flagrante aujourd'hui au regard de l'inflation législative qui sévit dans notre pays et de l'urgence fréquemment invoquée par le gouvernement lorsqu'il présente ses textes. Au cours des der-

« Ces deux assemblées pourraient fonctionner tout aussi efficacement avec la moitié de leur effectif, à condition qu'une exigence de présence soit véritablement requise »

nières décennies, le volume de textes législatifs produit annuellement a plus que doublé. Et parce que les sénateurs étudient les projets de loi le plus souvent en aval de leurs collègues députés, ils disposent ainsi de plus de recul et de temps pour débattre et corriger des textes parfois assez imparfaits car présentés à la hâte. Pour autant, le Sénat n'est pas exempt de défauts. Trop rares encore sont les sénateurs qui ont exercé dans l'entreprise privée et dans les secteurs économiques émergents. Si les questions concernant les collectivités locales et la fonction publique attirent les foules en hémicycle, force est de constater que nous sommes bien peu nombreux lorsque nous débattons de la législation européenne ou des questions ayant trait aux nouvelles technologies... Mais la question qui aujourd'hui apparaît la plus sensible aux yeux de l'opinion est celle de la transparence des moyens dévolus aux parlementaires et l'usage qu'ils en font. J'ai eu de nom-

breuses fois l'occasion de m'exprimer publiquement en faveur d'une telle transparence (voir encadré ci-dessous). Je crois qu'elle doit s'appliquer aussi à l'ensemble des personnes dépositaires de pouvoirs publics. En la matière, nous aurions intérêt à nous inspirer fortement de ce qui est fait dans d'autres pays européens. La question de la transparence est capitale en démocratie, mais elle doit aussi s'accompagner de l'instauration d'un véritable statut de l'élu dans notre pays et de moyens plus conséquents pour rétribuer nos assistants parlementaires qui sont les parents pauvres de ce système. L'enveloppe mensuelle pour les rémunérer représente à peine le tiers de celle dévolue aux collaborateurs parlementaires en Allemagne, sans parler du niveau élevé des émoluments des fonctionnaires de nos deux assemblées. À mon sens, l'exigence d'un travail rigoureux et approfondi de la part des parlementaires afin d'assumer pleinement leur rôle de contre-pouvoir attendu par les citoyens est aussi à ce prix. ■

« Trop rares encore sont les sénateurs qui ont exercé dans l'entreprise privée et dans les secteurs économiques émergents »

Transparence et démocratie

Si la transparence des moyens et des actions des élus ne résout pas à elle seule toutes les questions ayant trait au bon fonctionnement de la démocratie, elle n'en demeure pas moins une condition essentielle.

C'est pourquoi, dès mon investiture, j'ai signé la charte de l'association Anticor qui lutte en faveur de la transparence et contre la corruption des élus. J'ai été, avec les membres de mon groupe au Sénat, parmi les premiers à rendre publiques les subventions de l'État que j'attribue aux associations et aux collectivités locales dans le cadre de la dotation d'actions parlementaires (réserve parlementaire), d'environ 140.000 euros qui m'est mise à disposition chaque année (voir détail ci-contre). L'usage de ce fonds de subvention doit non seulement être transparent, mais il doit aussi être argumenté et justifié en veillant à ce que son utilisation ne s'apparente pas à une forme de clientélisme visant à drainer vers soi les suffrages de ses électeurs.

C'est la raison pour laquelle, tout au long de mon mandat, j'ai fortement privilégié les associations d'utilité sociale disposant de peu d'aides publiques (87% de subventions



accordées contre 13% d'aides à des collectivités locales).

J'ai aussi veillé à accorder autant d'attention aux dossiers de demandes issus de l'ensemble du territoire national qu'à ceux concernant mon département (70% de dossiers hors-département contre 30% concernant les Hauts-de-Seine).

En tant que membre du comité de déontologie du Sénat depuis novembre 2014, j'ai activement participé au renforcement des règles encadrant l'usage de l'Indemnité représentative de frais de mandat (IRFM), dévolue mensuellement à chaque sénateur. Je suis également favorable à ce que les comptes du Sénat soient davantage contrôlés par des instances internes et externes et qu'on interdise l'embauche d'un membre de sa famille comme collaborateur parlementaire ou comme collaborateur du groupe auquel on appartient.

MON USAGE DE LA « RÉSERVE PARLEMENTAIRE »

► **DÉFINITION** : Budget affecté au versement de subventions. La gestion est faite par les ministères dont dépend l'action subventionnée. Exemple : à une action culturelle sera affectée une ligne budgétaire dépendant du ministère de la culture.

► **866.138 € sur 6 ans**
de « dotations d'actions parlementaires »

► **119 associations soutenues**
(755.638 €)



► **5 collectivités locales aidées**
(110.500 €)

dont 2 dans les Hauts-de-Seine

► **Principaux secteurs d'activités des associations financées :**

- 25 % culture
- 22 % social, emploi
- 20 % affaires étrangères
- 16 % écologie
- 11 % éducation

Un sénateur sur le terrain



À Dharamsala (Inde), en audience avec Sa sainteté le Dalaï Lama le 21 mars 2016 à l'occasion de ma mission d'observation des élections des représentants du Tibet en exil



Au Parlement européen à Bruxelles le 5 mai 2015 avec Michel Rocard et José Bové



À Ilulissat (Groenland) le 16 septembre 2014, face au Jakobshavn, le plus grand glacier de l'hémisphère Nord, à l'occasion de la préparation de mon second rapport d'information sur l'Arctique



Retrouailles 20 ans après avec Marco Pannella et le président croate Ivo Josipović, à Zagreb le 14 novembre 2011, pour fêter l'entrée de la Croatie au sein de l'Union européenne



À Reykjavik (Islande) avec Rasmus Gjedssø Bertelsen, universitaire danois spécialiste des affaires nordiques et Katrín Jakobsdóttir, cheffe du Mouvement des Verts et de la Gauche d'Islande pour parler de diplomatie climatique



À Guînes (Pas-de-Calais) avec Daniel Cohn-Bendit pour échanger sur la question des migrants de Calais et sur le Brexit



Île Seguin, le 20 mai 2016. Avec Gauthier Mougins, maire-adjoint en charge de l'urbanisme de la ville de Boulogne-Billancourt et Antoine Monnet, architecte



Avec les personnels des parcs et jardins des Hauts-de-Seine travaillant au domaine de Sceaux, lors d'une visite en octobre 2015 consacrée notamment aux parasites du buis

CREDITS PHOTO (DE GAUCHE À DROITE ET DE HAUT EN BAS) : GADHIEU PHODRANG SECRETARIAT / INTERNATIONAL CAMPAIGN FOR TIBET ; A.G. ; A.G. ; DR. A.G. ; A.G. ; A.G. ; A.G.

Faire de la France un acteur majeur de la refondation de l'Europe

Crise de la zone euro, atonie de son économie, terrorisme international, crise migratoire, tensions avec la Russie, vote britannique pour une sortie de l'Union et admonestations des Etats-Unis ; le tout accompagné d'une inquiétude quant à notre place effective dans le concert des nations... Jamais, depuis sa naissance le 25 mars 1957, l'Union européenne n'aura été confrontée à autant de crises inédites. « *J'ai toujours pensé que l'Europe se ferait dans les crises, et qu'elle serait la somme des solutions qu'on apporterait à ces crises* », écrivait Jean Monnet en 1976. Si l'ensemble des défis à relever constituait une garantie de surpassement, alors nous serions assurément à

la veille d'un tournant en faveur d'une intégration européenne renforcée. Mais, là où le bât blesse, c'est que le doute et la défiance se sont désormais immiscés au cœur des opinions publiques des États membres. Ce phénomène est particulièrement marqué en France ; un des pays de l'Union ayant pourtant le plus bénéficié de la dynamique européenne.

Alors, que faire ? Et que fait un parlementaire national qui – comme moi – est un fédéraliste européen engagé de longue date en faveur d'une Europe forte, juste et fondamentalement démocratique ?
Éléments de réponses.



Paris, le 9 mai 2014. Co-président de séance des 5èmes États Généraux de l'Europe, pour le Mouvement Européen France, aux côtés de Cédric Vallini, pour Europa Nova.

Refonder l'Europe

Contrairement à ce qu'affirment certains européistes, ce ne sont pas seulement les murs de la maison Europe qui se fissurent et son toit qui s'effondre, mais ce sont bel et bien ses fondations qui sont aujourd'hui en question. Les institutions de l'Union s'appuient pour l'essentiel sur une architecture initialement conçue pour six, dix, voire douze pays. Elles ne sont plus adaptées à une Union à 28 ou à 27. Comment gouverner de façon cohérente une association qui, après l'échec de la Communauté européenne de défense en 1954, s'est relancée sur un projet de marché partagé pour la prospérité économique de ses membres, sans d'ailleurs penser, au moment de la création de l'euro, les instruments d'une gouvernance efficace et réellement démocratique ?

Il aura fallu les suites de la crise de 2008 pour qu'on s'attèle enfin à la mise en place d'une Union bancaire. Totalement baroque dans sa construction institutionnelle et politique, l'Europe est le pire modèle de fédéralisme qui puisse exister : les compétences qui – en dehors de la mon-

naie commune – fondent généralement la puissance d'un État fédéral comme la défense, la sécurité intérieure, un budget décent, une fiscalité harmonisée et des processus de décision démocratiquement légitimés sont presque toutes soumises à la règle de l'unanimité des États membres. Il en découle une gouvernance européenne faible, réduite à des marchandages et à des choix souvent opérés en catimini. Comment en effet avancer quand le veto d'un État membre – si petit soit-il – est susceptible d'enrayer la procédure dans des domaines stratégiques pour notre avenir ? L'entente franco-allemande qui a longtemps été le moteur de la construction européenne est plus que jamais nécessaire mais elle n'est plus une condition suffisante. Il nous faut donc urgemment trouver une nouvelle mécanique pour refonder l'Europe, au risque sinon d'assister à son délitement total.

Redonner sens au fédéralisme

Face à ce blocage institutionnel, une initiative d'ampleur émanant *a minima* des quatre plus importants pays de l'Union post-Brexit doit rapidement être avancée.

Ensemble, l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne représentent près de 58 % de la population de l'Union et plus des deux-tiers de son PIB. Pour réformer le fonctionnement de l'Europe, c'est à travers le rapprochement de ces États qui engageront de nouvelles politiques de coopération renforcée que nous trouverons la force et la légitimité démocratique pour relancer la machine de l'Union devenue molle. Souvent avancée, l'idée de faire de la Zone Euro la base effective d'une intégration approfondie ne nous paraît pas pertinente, tant les pays qui la composent sont nombreux et trop disparates. Heureusement, la proposition que je porte sans relâche depuis des années de création d'un nouveau noyau dur européen commence à recueillir un certain écho. La sortie programmée du Royaume-Uni la rend, il est vrai, opportune.

Formuler des réponses innovantes à la crise européenne, en faire la pédagogie auprès des parlements et gouvernements nationaux, des associations de citoyens ou celles représentant les acteurs économiques ; ce sont là, je crois, des missions primordiales que doivent assumer les élus nationaux, souvent plus en phase avec les réalités du pays que les eurodéputés. J'y ai consacré d'ailleurs une part importante de mon activité de sénateur, en coopération avec mes collègues membres de la commission des affaires européennes à l'Assemblée nationale et avec nos représentants au Parlement européen. En matière d'Europe, il ne doit pas y avoir de rivalité de légitimité entre parlementaires nationaux et eurodéputés, mais plutôt une action coordonnée pour mieux faire entendre la voix des citoyens au sein de cet ensemble qui constitue, après la fédération indienne, le second espace démocratique au monde.

Ces dernières années, la Commission européenne a trop souvent tenté, par petits coups de force successifs, d'accroître ses prérogatives, au prix d'un élargissement ▶

••• du fossé qui s'est créé entre les populations et les institutions européennes. La procédure assez pitoyable qu'elle a récemment employé pour forcer la ratification de certains accords commerciaux bilatéraux en est une triste illustration... Un fédéralisme européen véritablement repensé, traçant intelligemment la limite entre compétences nationales et supranationales, est aujourd'hui indispensable. Il suppose bien évidemment de combler le déficit démocratique qui frappe les institutions européennes. Il nécessite aussi une plus grande appropriation par nos dirigeants et nos concitoyens des enjeux et des choix à prendre au sein de l'Union.

Remettre l'Europe au cœur des préoccupations de la France

Les Français ont de plus en plus le sentiment que leur avis et plus généralement leur pays ne pèsent plus grand chose aujourd'hui en Europe. C'est une réalité indéniable : la réunification allemande et l'élargissement très rapide de l'Union a en effet complexifié les procédures de décision et réduit le poids relatif de la France dans ce vaste ensemble. D'autant que certains des pays qui nous ont rejoints l'ont souvent fait de manière opportune, sans adhérer pleinement aux valeurs politiques de l'Europe.

Le leadership européen pris par l'Allemagne depuis une dizaine d'années réveille chez nous des discours préoccupants. À l'extrême, il y a ceux qui pensent que nous irions mieux si nous quittions l'Union. D'autres, au sein du camp pro-européen, considèrent que la France en redressant ses comptes et en accrois-

sant la compétitivité de son économie retrouverait automatiquement sa place historique au sein de l'Union. Mon sentiment à ce propos est qu'on associe de manière trop réductrice la puissance actuelle de l'Allemagne à sa seule réussite économique. Pour régulièrement rencontrer des acteurs institutionnels de ce pays, je constate que leur forte



influence repose aussi sur des ressorts politiques et culturels qui font qu'ils s'investissent bien davantage que nous dans l'ensemble des mécanismes européens de décision. À titre d'illustration, il est frappant de noter le degré élevé d'implication citoyenne, syndicale, entrepreneuriale et institutionnelle dans ce pays lors des consultations ouvertes lancées par la Commission de Bruxelles en amont de la préparation de chaque texte européen. En France, je fais partie des très rares élus qui contribuent à ces enquêtes préalables. Loin d'être mi-

norée, cette parole impliquée d'un seul parlementaire parvient parfois à faire bouger les lignes (*voir encadré et p. 13*). Le Sénat n'est d'ailleurs pas l'institution française la moins en pointe en matière d'implication sur les questions européennes. La commission spécialisée dont je suis vice-président figure parmi les plus actives en matière de production de rapports d'information qui font référence et aussi dans le contrôle de subsidiarité des textes élaborés par la Commission européenne. Par deux fois nous avons été à l'initiative de la mobilisation des parlements nationaux qui ont permis de donner un carton jaune à Bruxelles sur des projets de règlements ou de directives controversés.

Un arbre ne doit cependant pas cacher la forêt. Depuis 20 ans, nos gouvernements successifs, nos représentants politiques, mais aussi nos concitoyens sont restés trop peu investis dans les débats européens et ils ont souvent failli quant à l'utilisation des instruments existants qui permettraient à notre pays de véritablement peser dans les décisions.

Depuis quelques mois, en particulier depuis le vote britannique, les choses paraissent évoluer un peu et le fait que Michel Barnier, une figure européenne indiscutable, ait été désigné à la tête des négociations sur le Brexit est un bon signe.

Puissions-nous à présent tous comprendre que notre pays doit être au cœur de l'Europe et que celle-ci doit être au cœur de chacun de nous. ■

Contre l'attribution du statut d'économie de marché à la Chine

L'actualité s'est beaucoup focalisée ces derniers mois autour de deux accords commerciaux négociés par la Commission européenne – le CETA avec le Canada et le TTIP avec les Etats-Unis – qui suscitent de nombreuses critiques un peu partout en Europe. Enjeux très importants pour notre pays, ces projets de traités ont sans doute masqué un autre grand dossier de notre politique commerciale commune : celui entourant l'attribution ou non du statut d'économie de marché à la Chine. Quinze ans après son adhésion à l'Organisation mondiale du Commerce, Pékin estime en effet que ce statut aurait dû lui être accordé automatiquement le 11 décembre 2016. Ce sésame lui conférant le droit d'exporter avec peu de barrières anti-dumping sa production, pourtant largement subventionnée, pourrait in-

duire la disparition de plusieurs centaines de milliers d'emplois sur notre continent. Soumise à de lourdes pressions de Pékin, la Commission européenne semblait encline à lui donner raison. Alerté par des experts, je me suis dès 2015 saisi de la question. J'ai été le premier parlementaire français à en alerter l'opinion à travers la presse et le gouvernement à travers plusieurs questions posées en hémicycle. En avril 2016, j'ai participé à la consultation très technique lancée par la Commission à ce sujet et obtenu l'élargissement de son périmètre, initialement limité aux seuls industriels ! Pour l'heure, l'Union n'a heureusement toujours pas pris d'engagement et elle semble à présent renâcler à attribuer ce statut à la Chine. L'affaire reste cependant à suivre de près...

► Mes fonctions politiques concernant l'Europe

AU SÉNAT :

- Vice-président de la Commission des affaires européennes du Sénat
- Co-rapporteur spécial sur les questions numériques
- Rapporteur sur les questions arctiques et les pays scandinaves
- Membre du groupe de suivi sur le retrait du Royaume-Uni et la refondation de l'UE
- Vice-président de la Commission d'enquête sur les frontières européennes et l'avenir de l'espace Schengen
- Membre du groupe de travail sur les négociations du traité transatlantique de libre échange
- Membre du comité de suivi de la politique commerciale autour du Secrétaire d'Etat au commerce extérieur

DANS LE MONDE ASSOCIATIF :

- Membre du bureau du Mouvement européen France
- Vice-président du Mouvement européen des Hauts-de-Seine
- Membre de Sauvons l'Europe

► Mes travaux sur l'Europe au Sénat

- **PLUS DE 60 INTERVENTIONS** en tribune sur les questions européennes
- **12 COMMUNICATIONS FORMELLES** en commission, sur des propositions de résolution européenne concernant :
 - la culture et la citoyenneté européenne
 - la protection des consommateurs et de l'environnement
 - les médias et la stratégie numérique de l'Union
 - les politiques de recherche en Europe
- **7 RAPPORTS D'INFORMATION PUBLIÉS**
 - Recherche et innovation en Europe : un pas décisif ?, n° 718 (2011-2012), août 2012
 - Europl et Eurojust : perspective d'avenir, n° 477 (2013-2014), avril 2014
 - Pour une stratégie européenne de numérique globale, offensive et ambitieuse, n° 487 (2014-2015), juin 2015
 - L'Italie et l'Union européenne, n° 292 (2016-2017), janvier 2017
 - Ainsi que 3 rapports sur l'Europe et l'Arctique (*détaillés en page 13*)
- **UNE TRENTAINE DE MISSIONS** en Europe au cours des six années écoulées

Relever le défi de l'emploi et de l'économie de demain

Comme ses prédécesseurs, François Hollande a fait de l'emploi la priorité de son mandat. Pourtant, la légère amélioration survenue fin 2016 ne masque guère la hausse pérenne du chômage, l'accroissement de la précarité de nombre d'actifs et l'augmentation sensible des inégalités sociales. Pour expliquer leur échec, les dirigeants successifs invoquent généralement l'effet de soubresauts conjoncturels et de nouvelles contraintes extérieures. Des réalités pourtant occultées lorsque, candidats, ils prétendaient connaître la fameuse martingale économique permettant – comme par le passé – renouer durablement avec la croissance et le plein emploi, annonciatrices de richesses redistribuées, de bien-être social et de pacification de la société...

Mais ce qu'on oublie, c'est qu'avec la numérisation rapide de l'économie, la robotisation croissante de la production et l'évasion de la valeur produite sur notre territoire, il y

a très peu de chances qu'un taux de croissance annuel de 3 ou 4 % – dont nous sommes loin – puisse encore être créateur net d'emplois à l'horizon de quinze ans.

Comment lutter contre cette paupérisation annoncée du pays, avec les graves conséquences sociales qu'elle impliquerait ? L'idée d'une croissance fondée sur l'exploitation terminale des ressources naturelles de la planète – par nature finies – est-elle désirable, voire tout simplement soutenable ? Entre les tenants du repli protectionniste et ceux de la course à la compétitivité par une baisse du coût du travail, n'existe-t-il pas une approche régulationniste innovante à mettre en œuvre afin d'éviter la faillite de notre modèle social ? Ces questions, auxquelles je n'ai évidemment pas de réponse miracle, guident ma réflexion de parlementaire afin d'inscrire mes choix législatifs en perspective avec les profondes mutations qui traversent notre société.

Tout schéma économique omettant d'intégrer qu'un accroissement durable du PIB n'est plus une hypothèse raisonnable est aujourd'hui frappé de caducité. En effet, si l'on observe la croissance française par moyennes décennales, on constate que celle-ci était de 5,9 % par an dans les années 60, de 4,1 % dans les années 70, de 2,4 % dans les années 80, de 2,0 % dans les années 90, de 1,4 % dans les années 2000 et de 1,2 % pour les six premières années de la décennie en cours. Au-delà des limites techniques de cet indicateur (voir encadré), l'essoufflement paradigmatique qu'il traduit peut s'expliquer par plusieurs mutations de long terme.

Premièrement, l'économie de la dette prospère dans un emballement dangereux. Alors qu'à l'origine, le fordisme reposait sur une croissance similaire de la productivité et des salaires, les propriétaires de capitaux ont très vite imposé un partage léonin de la valeur ajoutée en faveur du profit. Pour préserver la demande, les salariés consommateurs ont alors été enjoins de recourir massivement au crédit bancaire. Petit à petit, une part croissante de la valeur ajoutée a ainsi été captée par la finance privée,



Berlin, février 2017. Avec mes collègues (de gauche à droite) A. de Montgolfier, P. Dallier et J. Chiron, en mission de travail sur la fiscalité de l'économie collaborative en Europe.

qui a fini par s'autonomiser de l'économie réelle. La dérégulation et l'évasion fiscale ont achevé de mettre en place le scénario catastrophe. Il en résulte une instabilité financière toujours à redouter, une crise des dettes publiques et un déficit de financement de l'économie qui contribuent à obérer l'activité et l'emploi. Un certain nombre de réponses à cette

situation sont évoquées plus avant dans ce document (voir page 11).

Deuxièmement, la production matérielle se heurte aux horizons de la finitude. Alors qu'il était implicitement admis qu'on pouvait prélever des ressources naturelles à l'envi pour produire des biens de consommation, il est apparu, ►

Loi sur les nouveaux indicateurs de richesse : quel progrès voulons-nous ?

La croissance du produit intérieur brut (PIB) est le seul objectif assigné à notre économie. Or, si le PIB mesure une production de richesse, il est un assez mauvais indicateur de l'état de notre société : une croissance forte peut très bien s'accompagner d'une régression sociale, sanitaire et environnementale. Aussi, plutôt que de se focaliser sur un indicateur aussi réducteur, il serait plus pertinent d'éva-

luer notre politique économique à l'aune, par exemple, de l'évolution des inégalités, de l'espérance de vie en bonne santé ou de l'empreinte carbone. C'est dans cette perspective que ma collègue Eva Sas a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi que j'ai ensuite portée au Sénat. Son adoption par la Haute assemblée était loin d'être acquise en raison de sa majorité. C'est pourtant ce que je suis arrivé à obtenir à force de persuasion,

d'abord en Commission des finances, puis au sein de l'hémicycle. Désormais promulguée, cette loi exige du Gouvernement qu'il publie chaque année, en même temps que le projet de loi de finances, un rapport retraçant l'évolution de nouveaux indicateurs de richesse, sélectionnés sur la base d'une démarche participative. L'outil est là, aux citoyens et aux élus de s'en saisir, pour se réapproprier le contenu du progrès.

••• avec les prémices des crises de rareté, une contrainte nouvelle : celle de l'environnement. Les ressources énergétiques et les matières premières, de plus en plus difficiles à extraire, sont progressivement devenues des composantes essentielles des coûts de production. Les pollutions industrielles, dangereuses pour la viabilité des territoires et la santé de leurs habitants, nécessitent des réparations toujours plus onéreuses. Le dérèglement climatique, autre externalité négative du modèle productiviste, fait quant à lui peser sur la planète un risque global et multifactoriel (voir page 13). La contrainte environnementale enrayer désormais la course en avant qui soutenait l'emploi.

Face à cela, il convient de catalyser la transition écologique de nos modes de production et de consommation. C'est d'abord une nécessité vitale : la nature n'est pas un créancier comme les autres, sa dette ne se négocie pas. C'est aussi un gisement d'emplois nouveaux, le plus souvent non-délocalisables car ancrés dans les territoires, pour certains non qualifiés et pour d'autres à la pointe de l'innovation, dans des secteurs aussi variés que l'agriculture, la réparation, l'énergie, les transports, le logement... C'est enfin un positionnement industriel stratégique. La vraie compétitivité aujourd'hui ce n'est pas de baisser le coût du travail sur les industries du nucléaire et du diesel, c'est de développer des technologies dans les énergies renouvelables et la mobilité durable. Evidemment, tout ceci nécessite un peu de dépense publique (le Gouvernement n'a pourtant pas trouvé les 300 M € que nous réclamions pour les collectivités territoriales qui investissent dans des plans climat) et aussi d'orienter l'investissement privé dans ce sens (à l'inverse du choix d'un CICE non conditionné et non sectorisé).

Troisièmement, l'activité se distribue maintenant dans les fameux « nuages de l'information ». Après la robotisation et l'informatisation, c'est en effet la numérisation qui pèse désormais sur les formes contemporaines du travail. Créatrice d'emplois hautement qualifiés, l'économie numérique détruit également nombre d'emplois traditionnels. Même si la question du solde global d'emplois pouvant en résulter reste discutée, certains secteurs deviennent clairement déficitaires, quand d'autres en sont de toute façon profondément bouleversés. Dans ce contexte et pour ne pas rater le

train de l'innovation, il convient d'adopter une stratégie industrielle pro-active. Malheureusement, l'absence de véritables politiques sectorielles au niveau de l'Union européenne, entièrement dévolue à la libre concurrence, n'a pas encore permis l'émergence de grands groupes européens du numérique (voir encadré ci-dessous). Ensuite, il revient au législateur de s'adapter au rythme

« Il faut mettre l'économie au service de la société ».
Entendue de la bouche de tous les postulants à la fonction présidentielle, cette belle phrase n'est autre qu'un aveu implicite du fait que c'est notre société qui a belle et bien été mise au service de l'économie.

rapide des changements de modèles – pouvant conduire, comme dans le cas de « l'uberisation », à de brutales dérégulations sociales – pour les régler dynamiquement. Ainsi, au sein d'un groupe de travail de la commission des finances, je participe à l'élaboration d'un cadre novateur pour l'économie collaborative, qui tend aujourd'hui, faute de régulation, à basculer d'échanges ponctuels non commerciaux à une véritable activité souterraine (rapport à paraître en avril 2017). Enfin, pour éviter une déperdition massive de valeur, il est urgent d'adapter la fiscalité des entreprises aux nouvelles réalités du numérique. Si on connaît la problématique liée à la déterritorialisation des bénéfices des GAFAs, qui ne pourra se résoudre qu'au niveau européen, il apparaît aussi que le niveau de robotisation actuel rend certaines chaînes de production pas plus chères à exploiter en France qu'ailleurs... Ainsi, quand Solex rapatrie en France une partie de sa production de Chine, elle crée beaucoup de valeur mais peu d'emplois. À cet égard, sans doute faudrait-il réfléchir, sinon à une taxe sur les robots, du moins à une fiscalité sur les sociétés qui impose non

plus les bénéfiques, mais la valeur ajoutée rapportée à l'emploi généré.

En conclusion, s'il est aventureux de prédire la fin du travail, il semble toutefois que le plein emploi ne sera à l'avenir plus la norme. Sans doute n'est-il pas nécessaire de s'en affoler, tant cela paraît être le sens de l'Histoire que de travailler moins jeune, moins vieux et moins longtemps, au rythme du progrès. Il faut simplement s'assurer, pour des raisons de justice comme d'inclusion sociale, que le travail disponible est équitablement partagé au sein de la société. Pour fluidifier le marché du travail, il est aussi important de redonner aux actifs un pouvoir de résilience, par exemple par une avancée progressive et prudente vers le revenu universel, mais aussi par une approche de la formation, initiale comme continue, beaucoup plus souple et intégrée tout au long de la vie.

Au-delà du volume, c'est également la qualité du travail (et de la production) qui est soumise, dans notre modèle essoufflé, à une forte pression. Alors qu'une partie de la population est exclue du travail, une large part de celle qui en bénéficie en souffre. Management par la contrainte, substitution de la rentabilité à la qualité, pertes d'initiative... tout concourt aujourd'hui à la perte du sens du travail - aussi destructrice que la perte de l'emploi lui-même.

Si le travail d'un futur désirable reste largement à inventer, la démarche du logiciel libre pourrait le préfigurer : structuré sur le socle d'un projet fédérateur, avec une hiérarchie consentie, une frontière floue entre salariés, utilisateurs et contributeurs, ce concurrent gratuit de produits commerciaux est largement développé par des personnes moins motivées par le gain que par le plaisir qu'elles tirent d'un travail qui fait sens. ■

Redynamiser l'industrie du jeu vidéo

L'industrie du jeu vidéo représente aujourd'hui la première industrie culturelle dans le monde, loin devant le cinéma. La France, dotée d'excellentes écoles de formation et de talents de renommée internationale, a malheureusement vu sa place régresser du 5^{ème} rang mondial en 2001 au 7^{ème} rang en 2011. Ce déclin, qui s'est prolongé jusqu'en 2013, résultait notamment du caractère trop inachevé de la filière dans notre pays (manque de managers rompus à ce secteur très particulier, difficultés de financement en raison de la frilosité excessive des banques). Surtout, les aides publiques à ce secteur – contrairement à celui du cinéma – étaient demeurées très faibles au regard des crédits d'impôts pratiqués en Amérique du Nord et en Asie. Face à

cette concurrence échevelée, certains de nos fleurons du jeu vidéo ont été amenés à délocaliser leur production à l'étranger pour rester compétitifs.

Co-auteur en 2013 d'un rapport sénatorial très remarqué sur le sujet, j'ai – avec le soutien d'un groupe trans-partisan de parlementaires – engagé de nombreuses initiatives auprès des pouvoirs publics français afin d'obtenir un rehaussement des crédits d'impôts accordés à la filière. Grâce à l'adoption de deux de mes amendements en loi de finances rectificative fin 2013 et de nouvelles mesures prises fin 2016, l'industrie du jeu vidéo s'est depuis fortement redynamisée avec une progression de 20 % de ses effectifs en France au cours des trois dernières années.

Piloter les finances publiques, réguler la finance privée

La commission des finances, que j'ai rejointe en qualité de vice-président en octobre 2014, occupe une place centrale dans la mécanique des travaux parlementaires. Par la transversalité des enjeux budgétaires et fiscaux qui cadrent l'ensemble des politiques publiques, elle constitue en effet un creuset où interagissent régulièrement les six autres commissions permanentes du Sénat. Concernée au premier chef par les engagements européens de la France, elle entretient de plus un lien privilégié avec la commission des affaires européennes, dont je suis également membre.



Je fais partie depuis 2014 des trois sénateurs dont la présence aux réunions de la commission des finances est la plus assidue, comme ici, le 30 mars 2016, où nous auditionnions François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France.

Le Parlement et le budget de la France

S'il est un domaine où la suprématie du pouvoir exécutif s'exerce sans nuances, c'est bien celui de la politique budgétaire. Cela tient d'abord à la Constitution, dont l'article 40 interdit à un parlementaire de proposer la création ou l'augmentation d'une dépense publique, même si celle-ci est compensée, à due concurrence, par l'augmentation d'une recette ou la suppression d'une autre dépense.

Pour le reste, cette prédominance gouvernementale relève essentiellement d'une pratique détournée, bien que légale, de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Par exemple, le Gouvernement utilise systématiquement le projet de loi de finances rectificative (PLFR) de fin d'année, normalement destiné à ajuster plus finement l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours, comme une voiture-balai de ce qu'il n'a pas voulu présenter dans le projet de loi de finances (PLF) discuté quelques semaines plus tôt. Ainsi, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), mesure centrale du quinquennat portant initialement sur 20 Mds €, a été introduit dans le dernier PLFR pour 2012 par un simple amendement déposé séance tenante. Cette pratique permet au Gouvernement de prendre de court les parlementaires, qui n'ont parfois qu'une nuit pour expertiser plusieurs centaines d'amendements.

« La baisse des dotations aux collectivités a ainsi conduit les administrations publiques locales, sur lesquelles reposent près des trois quarts de l'investissement public civil, à réduire leurs dépenses d'investissement, de 9,8 % en 2014, puis de 7,3 % en 2015. »

Une autre manœuvre consiste à contourner carrément le vote du Parlement. D'abord, la réserve de précaution, qui permet au Gouvernement de geler des crédits votés, théoriquement pour se prémunir contre les aléas de gestion, a été doublée pendant le quinquennat, passant de 4 à 8 %. Ensuite, des dizaines de milliards d'euros ont été inscrits au sein des programmes d'investissement d'avenir (PIA), qui n'autorisent pas le même contrôle du parlement que les crédits budgétaires. Enfin, le budget de l'État

est régulièrement modifié en cours d'année par des décrets d'avance plutôt que par des lois de finances rectificatives, même lorsque plusieurs milliards d'euros sont en jeu, ce qui permet au Gouvernement de procéder à des coupes claires, sans avoir à affronter de débat politique avec les parlementaires.

En plus de circonvier le Parlement, tout cela participe de l'illisibilité du budget, que l'on pourrait d'ailleurs croire délibérée tant on constate, dans la documentation, l'absence de toutes les données qui permettraient, par exemple, d'effectuer des comparaisons pluriannuelles de crédits ou d'évaluer l'impact des mesures fiscales, au-delà des quelques situations opportunément mises en valeur.

La réduction des dépenses publiques

Il s'est dégagé de ce quinquennat une tendance budgétaire indéniable : la rigueur,

dont l'impact sur les politiques de l'État et des collectivités territoriales est inquiétant. La baisse des dotations aux collectivités a ainsi conduit les administrations publiques locales, sur lesquelles reposent près des trois quarts de l'investissement public civil, à réduire leurs dépenses d'investissement, de 9,8 % en 2014, puis de 7,3 % en 2015. Du côté de l'État, la mission « écologie » a par exemple perdu 8.403 emplois – soit 22 % de son effectif – entre 2013 et 2017.

Ces réductions de crédits et d'emplois sont généralement présentées comme le fruit d'une gestion plus efficace. Il faut alors se livrer à une étude approfondie pour réaliser à quel point elles peuvent, en réalité, dégrader nos services publics. Suite aux inondations meurtrières du sud de la France en octobre 2015, je me suis ainsi intéressé plus particulièrement aux budgets dédiés à la prévision et à la prévention des risques hydrauliques.

Il en résulte que l'opérateur Météo France, en situation de plus en plus critique, aura fermé la moitié de ses implantations locales entre 2012 et 2016 et qu'il atteint aujourd'hui un taux de non remplacement de son personnel approchant 80 %. Ses dépenses d'investissement annuelles, d'environ 20 M €, sont dédiées au simple maintien des infrastructures du réseau d'observation, là où le Royaume-Uni vient par exemple d'investir 120 M € dans un super-calculateur quinze fois plus puissant que celui actuellement en service en France et ce afin d'affiner ses prévisions.

Quant à la ligne budgétaire qui finance spécifiquement les modèles de prévision hygrométrique et l'information préventive des populations, elle a perdu environ ►

••• un tiers de ses crédits entre 2012 et 2016, alors même que la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles augmentent, probablement en raison des effets du changement climatique. Les économies que l'on réclame à l'État ne sont donc pas que des jeux d'écriture comptables. Elles ont un coût collectif, qui pour être diffus n'en est pas moins potentiellement dramatique.

L'état du productivisme

C'est d'autant plus regrettable que ces économies ont été réalisées pour de mauvaises raisons. Il est généralement admis que la rigueur s'imposait pour endiguer la dérive du déficit public et honorer les engagements européens de la France. En réalité, la rigueur est le prix à payer pour les 40 Mds € annuels du pacte de responsabilité, distribués aux entreprises sans contrepartie. Or cette mesure n'aurait à ce stade généré qu'environ 100.000 emplois au cours de la période. Dans le même temps, d'après l'Observatoire français des conjonctures économiques, le taux de marge des entreprises françaises s'élève à présent à 39 %, soit au plus haut depuis 1980. Avec 47 Mds \$ de dividendes versés en 2015, la France est même le pays de la zone euro où les entreprises rémunèrent le plus leurs actionnaires. L'inefficacité désormais avérée du CICE et du Pacte de croissance en matière de relance et de création d'emplois devrait logiquement nous conduire à penser l'économie de manière plus sélective, car toutes les activités économiques ne se valent pas.

Nos finances publiques se trouvent soumises à une double peine. Tout d'abord, elles financent souvent des activités qui contreviennent à l'intérêt général. Cela peut se traduire par des dépenses fiscales – c'est le cas d'une partie des sommes engagées dans le pacte de responsabilité mais cela va bien au-delà. La Cour des comptes a par exemple établi qu'en dehors de ce pacte, non seulement le montant des niches fiscales néfastes à l'environnement

(6,89 Mds € en 2015) est supérieur à celui des niches favorables à l'environnement (4,97 Mds € en 2015), mais encore que cette tendance tend à s'accroître. Le même phénomène se retrouve dans les recettes fiscales. Alors que les poids lourds étrangers en transit auraient dû fournir 31 % des recettes de l'écotaxe, ils ne contribuent qu'à hauteur de 2 % de la fiscalité visant à compenser l'abandon de cette mesure. Dans tous ces cas, des activités nuisibles se trouvent financées par de l'argent public. Dans un second temps, ce sont ces mêmes fonds publics qui sont appelés pour financer la réparation. Pour ne prendre qu'un seul exemple, une commission d'enquête du groupe écologiste du Sénat a estimé que le coût total de la seule pollution de l'air s'établit pour la France entre 68 et 97 Mds € par an, dont l'essentiel est supporté par les finances publiques.

À rebours de cette politique productiviste, il conviendrait de favoriser un investissement, national et local, ciblé sur les services publics, l'agriculture biologique, les énergies renouvelables, la rénovation thermique du bâti, les transports collectifs et durables, etc. Cela enclencherait enfin un cercle vertueux : plus d'emplois et moins de dépenses induites à moyen terme. Je n'ai donc pas cessé lors des débats budgétaires de tenter de réhabiliter la dépense publique, pour autant qu'elle soit stratégique et tournée vers l'avenir.

Dettes publiques, profits privés

On oublie souvent, à trop vouer la dette publique aux gémonies, ce qu'elle doit à la finance privée. Alors qu'il était stable autour de 70 % du PIB, l'endettement public de la zone euro a crû brutalement suite à

la crise financière et économique de 2008, pour atteindre plus de 90 %. La gravité de cet événement a tout de même permis que soient entreprises des réformes structurelles – comme la création de l'union bancaire européenne – qui ont été menées contre de puissants intérêts (voir encadré ci-dessous).

On oublie parfois aussi que les déficits budgétaires sont autant dus à l'attrition des recettes fiscales qu'à la hausse des dépenses publiques. Si nos rentrées fiscales diminuent c'est notamment en raison de leur évasion vers des pays qui se livrent à une concurrence effrénée à travers des pratiques souvent illicites comme en témoignent la succession des scandales mise au jour ces dernières années. Il y a là un sujet majeur pour l'avenir de nos économies, que

« En réalité, la rigueur est le prix à payer pour les 40 Mds € annuels du pacte de responsabilité, distribués aux entreprises sans contrepartie. Or cette mesure n'aurait à ce stade généré qu'environ 100.000 emplois au cours de la période. »

j'ai eu l'occasion d'aborder à de multiples reprises, notamment en défendant l'adoption du cadre réglementaire édicté par l'OCDE, en soutenant les négociations pour une harmonisation fiscale européenne, en dénonçant certaines conventions fiscales bilatérales et en prônant le renforcement du statut des lanceurs d'alerte.

J'ai beaucoup œuvré aussi pour obliger les grandes multinationales à rendre publics leurs schémas fiscaux, pays par pays. L'optimisation fiscale étant toujours considérée comme un élément de compétitivité relevant du secret des affaires, cette publication n'est consultable aujourd'hui que par l'administration fiscale. Sur tous ces sujets, si l'évolution est assurément lente, on ne peut pas dénier que la direction empruntée soit, fort heureusement, la bonne. ■

L'amendement qui valait 5 milliards... en mettant les banques à contribution

Conçu après la crise financière de 2008, le Fonds de résolution unique (FRU) est un fonds de réserve des banques, mobilisable en cas de défaillance d'un établissement privé. Bien que son montant – 55 Mds € à terme – ne permette pas de faire face à une faillite systémique, le FRU limite cependant le recours potentiel à l'argent public en cas de crise de la finance privée. Déterminer la contribution de chaque banque au FRU a fait l'objet d'une intense négociation entre États, où le chauvinisme économique a d'ailleurs plutôt primé sur l'évaluation du risque financier... Ainsi, la France a pu faire abaisser la contribution de ses banques de 17,5 à environ 15 Mds €, étalés sur neuf ans. Par défaut, ces contributions des banques françaises, assimilables

à des charges, sont déductibles de l'impôt sur les sociétés : ce serait donc à l'État d'en payer le tiers, soit 5 Mds €, alors même que le FRU vise précisément à éviter de solliciter les finances publiques. Considérant le paradoxe inacceptable, j'ai déposé en octobre 2014 un amendement visant à supprimer cette déductibilité. Arguant que les banques étaient déjà « largement mises à contribution par d'autres biais », le Gouvernement y a opposé une fin de non-recevoir. La mobilisation que j'ai engagée a toutefois fini par payer. En novembre, en réponse au même amendement, le Gouvernement a commencé à réviser son jugement, avant en décembre de faire finalement adopter la suppression de la déductibilité par le Parlement.

Agir partout pour les libertés et la préservation de la planète

Les combats en faveur des libertés civiles, de l'Etat de droit et de la protection de la planète sont au cœur de mon engagement dans la vie publique depuis le début des années 80. Nombre de personnes dans le monde ne jouissent pas des mêmes droits démocratiques que nous en France. Et même chez nous, ces libertés sont parfois menacées et nécessitent donc d'être protégées.

Certains de mes collègues parlementaires n'ont cependant pas toujours conscience que notre action politique ne s'arrête pas aux frontières de notre pays. Près du tiers des textes que nous votons chaque année – sans compter les textes transposant le droit européen dans notre législation nationale – a trait à la ratification de conventions

ou de traités internationaux. Généralement peu soumis à un large débat public, ces textes finissent par accumulation à structurer des pans entiers de notre cadre juridique. Sous l'effet d'une mondialisation rapide de notre économie, nous sommes souvent amenés aujourd'hui à passer certains accords politiques, commerciaux ou financiers avec d'autres pays sans leur poser de conditions suffisantes en matière de respect des droits civils, sociaux et environnementaux. La défense des valeurs républicaines qui fondent notre société et l'incarnation des principes démocratiques portés historiquement par la France passent donc, à mon sens, par une action plus vigilante en la matière.

Combattre sans relâche pour l'État de droit dans le monde



Échanges avec Marco Pannella, en marge d'un colloque sur le droit à la connaissance qu'il organisait à Rome en juillet 2015.

Conflits régionaux, phénomènes migratoires accrus, guerre économique internationale... Notre monde est aujourd'hui empreint de tensions multiples qui s'accompagnent presque partout d'une montée des populismes et d'une tentation de repli nationaliste. Les durcissements des régimes en Chine, en Russie et dans bien d'autres pays trouvent désormais des échos au sein même de certaines démocraties historiques. Les premières dérives observées aux Etats-Unis sous l'administration Trump ont de quoi inquiéter. Les grandes instances internationales, au premier rang desquelles l'Organisation des Nations Unies, ont de plus en plus de mal en dépit des réformes passées à garantir la stabilité à l'échelle internationale et à faire respecter les principes de droit contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. La France, aux côtés d'autres grandes nations, a un rôle majeur à jouer dans le nouveau concert international qui doit se mettre en place pour faire face aux crises de toute nature qui se superposent. Elle l'assume déjà lorsqu'elle prend l'initiative d'accueillir le Sommet mondial pour le climat à Paris et qu'elle contribue largement à son succès. Elle le fait aussi quand elle participe aux côtés de grandes ONG internationales à la transition vers l'Etat de droit de pays comme la Birmanie ou la

Tunisie, ou qu'elle se positionne clairement contre l'invasion de la Crimée par la Russie et contre le régime de Bachar el-Assad en Syrie.

Mais la défense de nos intérêts commerciaux nous conduit trop souvent à un silence dérangeant sur la situation des droits de l'Homme et sur la répression dans certains pays d'Asie comme la Chine, dans la péninsule arabique ou dans différentes régions d'Afrique. Ce silence se transforme parfois en complicité bienveillante lorsque nous ratifions en octobre 2015 un traité d'extradition avec la Chine contre lequel je m'étais fortement mobilisé lors de son examen au Sénat en mai 2013 et que nous avons de peu manqué de faire échouer.

Face aux lourdes contraintes et pressions qui pèsent sur notre diplomatie d'État, je crois qu'il est de la responsabilité des parlementaires – plus libres dans leurs positions et leurs agissements – d'intervenir et de se faire la voix de certaines populations,

« La liberté est comme l'air : nous comprenons sa valeur lorsque nous venons à en manquer. »

Piero Calamandrei

ethnies ou cultures menacées par l'hégémonie de régimes autoritaires. Mes engagements en la matière sont nombreux et remontent parfois à plus de trois décennies, comme mon soutien appuyé au peuple tibétain et à la « voie du milieu » prônée par le Dalai

Lama : une proposition de règlement pacifique des relations conflictuelles entre le Tibet et la Chine.

Ces positions fermes que je porte, comme celles en défense des Ouïghours, des Mongols, des Hmong, des démocrates chinois, taiwanais, cambodgiens, laotiens, russes ou iraniens, ... me sont parfois reprochées par quelques représentants de notre diplomatie officielle. Certaines font parfois l'objet de plaintes de la part des autorités des pays concernés. Ma réponse est généralement simple : contrairement à plusieurs de mes collègues à qui il arrive d'apporter leur soutien à des régimes ou des formations politiques peu recommandables, mes engagements internationaux sont toujours

en faveur de personnes ou de mouvements opprimés respectueux des droits fondamentaux et des principes démocratiques. À plusieurs reprises lors de déplacements officiels, des responsables du Quai d'Orsay se sont étonnés – en s'en félicitant – des relations personnelles que j'entretenais avec certains dirigeants des pays visités. Ces liens privilégiés, tissés au fil du temps, résultent souvent du soutien que je leur avais accordé à une époque où ils étaient dissidents au sein de leur propre pays...

Même si nous disposons d'un Groupe d'information internationale sur le Tibet très actif au Sénat, je regrette de n'être parvenu au cours de mon mandat, faute d'un nombre suffisant de volontaires, à constituer une association de parlementaires nationaux véritablement motivés en faveur de la promotion des droits de l'Homme dans le monde. Pour autant, en m'appuyant sur des réseaux parlementaires internationaux dont je suis un membre actif – comme le Global Committee for the Rule of Law – et sur de grandes ONG internationales, comme Amnesty ou Human Rights Watch, je parviens à donner voix en France et au-delà à deux des causes à mon sens les plus justes qui soient : la liberté et la solidarité internationale. ■

MES CONTRIBUTIONS RÉCENTES À DES OUVRAGES SUR LES DROITS HUMAINS

- *Why Europe needs a Magnitsky Law: should the EU follow the US?* (sous la direction d'Elena Servettaz), 2013
- *Quelles réformes pour les Nations Unies?* Actes du colloque du 14 avril 2015 organisé au Sénat avec l'association Agir pour les Droits de l'Homme
- *Universalité des Droits Humains pour la transition commune vers l'Etat de droit*, actes du colloque du 27 juillet 2015 au Sénat de la République italienne
- Rapport de la mission d'observation des élections de l'administration du Tibet en exil (Réseau parlementaire international sur le Tibet), 2016

Agir pour la préservation du climat et de la planète

S'il est un domaine où les engagements locaux et nationaux doivent impérativement s'accompagner d'une action déterminée à l'échelle internationale, c'est bien celui se rapportant aux questions environnementales. Longtemps, la course folle à une croissance dévastatrice des ressources et des milieux naturels a paru « acceptable » car le prix à payer en contrepartie paraissait limité dans le temps et circonscrit dans l'espace. La prise de conscience assez récente de l'am-

pleur du changement climatique – avec des effets dramatiques déjà perceptibles – a commencé de changer la donne pour tous les acteurs de la vie civile, jusqu'aux instances onusiennes.

La signature de l'accord international sur le climat à Paris en décembre 2015 et la mise en œuvre – même timide – de politiques de transition écologique ont représenté des temps forts de mon mandat parlementaire d'écologiste et de citoyen sans frontières.

Engagé de longue date en faveur de la protection de la planète, j'ai évidemment une sensibilité prononcée à l'endroit des questions environnementales et climatiques. Au Sénat, la répartition institutionnelle des fonctions ne m'a malheureusement pas permis d'œuvrer au sein de la commission du développement durable, la plus spécialisée sur ces thématiques. Grâce à la dimension transversale des deux commissions dont je suis membre, j'ai cependant eu de fréquentes occasions de m'immerger dans ces débats et de compléter les apports du groupe sénatorial auquel j'appartiens. Ainsi, à la commission des finances, j'ai régulièrement dénoncé la baisse des crédits alloués à l'écologie au cours de la période (voir p. 10) et plaidé pour un accroissement des moyens consacrés à la recherche polaire, météorologique et climatique, ainsi que ceux alloués à l'organisation de la COP21 à Paris.

Mais c'est surtout au sein de la Commission des affaires européennes que ma contribution a été la plus originale. Nommé rapporteur sur les questions arctiques – jusque-là peu investiguées au Parlement –, j'ai pu mener un très grand nombre d'auditions d'experts et d'acteurs locaux ; effectuer aussi plusieurs déplacements dans le Grand nord, et finalement produire pas moins de trois rapports sénatoriaux (voir encadré ci-dessous) qui ont eu un certain écho en France et à l'étranger et pesé en faveur du développement d'un « volet arctique » dans les discussions internationales sur le climat.

À l'occasion de la préparation de la COP21, j'ai eu l'honneur d'accompagner – en novembre 2014 au Canada et en novembre 2015 en Islande – le président Hollande pour participer aux discussions avec ces deux pays membres du Conseil de l'Arctique. À la demande du Ministère des affaires étrangères, je me suis également rendu à Londres et à Moscou pour intervenir sur les moyens d'action des grandes

villes afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Grâce à une collaboration étroite avec Michel Rocard – notre ambassadeur chargé des questions polaires jusqu'à son décès en juillet 2016 – j'ai pu suivre de près les questions ayant trait



Aéroport de Kangerlussuaq, Groenland.

aux enjeux écologiques et géopolitiques de l'Antarctique et surtout contribuer activement à l'élaboration de la feuille de route stratégique de la France pour la zone arctique, ren-

due publique le 14 juin 2016.

Devenu président du groupe d'amitié France-Europe du nord au Sénat en mars 2016, j'ai pu intensifier encore mes relations avec les pays de l'Arctique européen et favoriser une meilleure coordination de nos efforts communs en faveur de la préservation de l'environnement et du développement de cette immense région. Un de mes principaux motifs de satisfaction dans ce domaine aura été de parvenir avec d'autres à peser en faveur d'une orientation moins productiviste et plus respectueuse des écosystèmes lors de l'élaboration du texte cadre concernant les politiques de l'Union européenne en Arctique (voir encadré).

Mais au-delà de l'indéniable succès diplomatique qu'a été l'accord de Paris, tout ou presque reste à faire en matière de politiques publiques et de décisions privées pour parvenir aux objectifs fixés de limitation à 2 degrés maximum la hausse moyenne des températures sur la planète. D'autant que les observations scientifiques les plus récentes soulignent une dégradation climatique plus marquée et plus rapide que prévue, en particulier dans les zones les plus froides de la planète. Ainsi, l'élévation des températures est aujourd'hui deux à trois fois plus forte dans les zones polaires et dans les grandes régions montagneuses de la planète. Menacé par la course au développement industriel en Chine et par la pollution venue de l'Inde voisine, le plateau tibétain – qui alimente en eau potable environ deux milliards d'humains – doit absolument faire l'objet d'un plan urgent de protection internationale.

C'est là un des chantiers au long cours auquel j'ai commencé à m'atteler durant ces derniers mois. ■

Pour une Europe respectueuse de l'Arctique

Capitale pour l'équilibre écologique et climatique global de la planète, la zone arctique – près de 5 % de la surface terrestre – a la particularité de recéler une part importante des réserves naturelles encore non exploitées dans le monde. Pour cette raison, elle suscite aujourd'hui la convoitise de tous les grands acteurs de la planète. Longtemps aux avant-postes des politiques environnementales, l'Union européenne semble à présent bien moins volontariste en la matière. Aussi, lorsque la Commission européenne a engagé en 2014 un processus de consultations afin de définir le cadre de nos politiques communes en Arctique, j'ai été profondément

choqué par l'orientation extrêmement productiviste qu'elle tentait de donner à cette réflexion ; en rupture profonde avec les résolutions adoptées jusque-là par le Parlement européen. Avec l'appui de Michel Rocard, je suis parvenu à m'immerger dans ces travaux préparatoires et, à force de prises de position et de propositions alternatives répétées à Paris et à Bruxelles, j'ai activement contribué à ce que le document final publié en avril 2016 s'inscrive davantage en cohérence avec nos objectifs de sauvegarde de l'environnement et du climat et développement durable au service des populations locales et en particulier des populations autochtones de cette région.

MES RAPPORTS SUR L'ARCTIQUE ET LES ENJEUX CLIMATIQUES

- Arctique : préoccupations européennes pour un enjeu global, n° 684 (2013-2014), 2 juillet 2014
- Le Groenland, un carrefour entre l'Europe et l'Arctique, n° 152 (2014-2015), 4 décembre 2014
- Analyse de la feuille de route de l'UE sur l'Arctique (à paraître au printemps 2017)

Un succès, certes relatif, mais qui démontre qu'un parlementaire national peut influencer de manière significative les orientations européennes dès lors qu'il s'implique pleinement sur un dossier.

Mettre en pratique les principes qui fondent notre démocratie

« On déclare à l'envi que la France est le pays des Droits de l'Homme. Il serait plus juste de dire qu'elle est le pays de la Déclaration des Droits de l'Homme ». Cette phrase prononcée un jour par Robert Badinter n'a cessé de me hanter tout au long de mon mandat. Elle met en lumière tout ce qui reste encore à réaliser pour être à la hauteur de nos ambitions démocratiques.

De fait, dans les différents classements internationaux concernant l'indépendance de la justice, la liberté de

la presse, le respect des droits des citoyens, ou ceux se rapportant à la place des femmes dans la société, à la protection de l'enfance et à la solidarité à l'endroit des personnes handicapées, la France ne figure pas dans le peloton de tête des nations les plus développées.

C'est précisément une des responsabilités majeures du législateur que de veiller au respect de l'état de droit en dépit des défis parfois inquiétants auxquels notre pays doit faire face.



Avec Carmelina de Pablo, conseillère municipale de Montrouge et présidente de l'association Élu.e.s contre les violences faites aux femmes (ECVF).

D'un point de vue législatif, les questions attachées aux libertés civiles et aux droits de la personne relèvent principalement de la Commission des lois et de celle des affaires sociales ; deux instances du Sénat auxquelles je n'appartiens pas. Rien n'empêche cependant le parlementaire officiant dans d'autres commissions de s'immiscer dans ces débats à travers des amendements ou le dépôt de propositions de loi sur des sujets s'y rapportant.

En raison de la forte menace terroriste qui pèse sur la France depuis trois ans, les questions entourant la sécurité de nos concitoyens ont occupé une place sans précédent dans le débat parlementaire. Sous le coup des événements et de l'émotion légitime qu'ils ont suscitée, de nombreuses mesures ont été adoptées. Surveillance accrue d'internet, instauration au long cours de l'état d'urgence, projet de déchéance de la nationalité...

Sans contester le besoin de renforcer nos moyens policiers et judiciaires pour faire face à la situation, j'ai souvent refusé d'approuver

certaines décisions prises à l'emporte pièce et dont l'efficacité n'était pas avérée, sinon de produire des effets parfois dommageables à nos libertés fondamentales. Ainsi, concernant la déchéance de la nationalité des auteurs d'actes terroristes, je n'ai jamais compris – au-delà de sa portée symbolique – en quoi elle pouvait être dissuasive pour des personnes s'inscrivant précisément dans la haine des valeurs incarnées par notre pays. Car si la fonction politique appelle à une réelle compréhension et empathie avec nos concitoyens, le travail du législateur est lui d'œuvrer en pleine raison et cohérence avec l'esprit des lois qui fondent notre démocratie.

Plus généralement, la défense de nos valeurs ne saurait s'incarner dans notre seule capacité à protéger les citoyens de la menace terroriste qui pèse sur eux. Certains droits élémentaires de la personne sont eux aussi très malmenés dans notre société chaque jour soumise à des tensions économiques, sociales et culturelles plus vives. Les publics les plus fragiles peinent trop souvent à accéder à leurs droits quand ils ne font pas l'objet de violences intolérables et totalement indignes d'un pays comme le nôtre.

Tout au long de mon mandat, j'ai mené de nombreux combats en faveur du droit des femmes, notamment en demandant des règles plus sévères contre des personnes

coupables de violences à leur endroit et en exigeant une représentation strictement paritaire dans les grandes instances décisionnaires. Si sur ce dernier point j'ai engrangé quelques succès (voir encadré), j'ai en revanche échoué à faire adopter le principe d'inéligibilité des personnes condamnées pour violences lors de la loi Egalité et citoyenneté de 2016.

En matière de protection des enfants, j'ai régulièrement appuyé les initiatives de ma collègue Chantal Jouanno et ma loi sur l'inter-

diction de la publicité dans les émissions jeunesse de la télévision publique (voir p. 18) a été unanimement saluée par les associations familiales. Mais trop d'enfants restent en souffrance au sein de notre société sans que les pouvoirs publics n'accordent à la lutte contre ce fléau suffisamment de moyens pour y remédier.

Il en va de même concernant l'aide et la protection des personnes handicapées. Il est à mon sens incroyable qu'un pays prétendument aussi avancé que le nôtre ait été amené à prolonger de 3 à 9 années supplémentaires les délais d'application de la loi de

2005 qui prévoyait de mettre en conformité l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées en 2015 !

En 2013, lors de l'examen de loi sur la refondation de l'école, j'ai dû me battre pour obtenir le retrait d'un amendement qui limitait l'obligation d'accueil des enfants souffrant de handicap dans les écoles publiques. Trop d'entreprises, y compris de grandes institutions publiques, préfèrent aujourd'hui payer des pénalités plutôt que de respecter leurs obligations en matière d'emplois protégés en faveur de ces populations pourtant frappées par un taux de chômage grandissant. Je me suis de nombreuses fois insurgé contre l'absence de politique véritablement nationale en faveur des personnes handicapées. Sous prétexte de proximité, ce sont les départements qui gèrent aujourd'hui l'essentiel des aides dans ce domaine, conduisant ainsi – en fonction de la richesse du territoire concerné et du degré d'implication des élus départementaux – à des disparités de traitement inadmissibles selon les lieux de résidence des personnes concernées. ■

« Tout au long de mon mandat, j'ai mené de nombreux combats en faveur du droit des femmes, notamment en demandant des règles plus sévères contre des personnes coupables de violences à leur endroit et en exigeant une représentation strictement paritaire dans les grandes instances décisionnaires. »

Faire progresser la représentation des femmes dans les instances décisionnaires

En dépit de la loi sur la parité adoptée en 2000, l'Assemblée nationale ne compte actuellement que 26 % de femmes pour 27 % au Sénat. La France est à la traîne et le « plafond de verre » qui frappe plus de la moitié de la population demeure flagrant au sein des conseils d'administration de nos grandes institutions publiques comme privées. C'est la raison pour laquelle à l'occasion de la loi instaurant un Haut Conseil des finances publiques, j'ai déposé un amendement important la parité au sein de son organe directeur. Adopté contre l'avis du gouvernement le 29 octobre 2012 lors d'une séance de nuit des plus agitées, cette mesure a depuis large-

ment fait école : la plupart des institutions publiques créées depuis l'ont intégrée, tandis que celles existantes tendent désormais vers un rééquilibrage hommes-femmes à l'occasion du renouvellement de leur conseil d'administration. La même année, avec ma collègue italienne Emma Bonino et 180 autres parlementaires nationaux, nous avons interpellé le président du Conseil européen sur l'absence de femmes au sein du directoire de la Banque centrale européenne et obtenu, en 2014, la désignation d'une d'elles parmi les 7 membres de l'instance. Il s'agit là d'avancées très concrètes dans un combat où il reste encore beaucoup à faire !

Rénover les politiques culturelles de la France

Si notre pays s'est assez tôt doté d'un ministère de la culture, ce domaine de l'action publique demeure néanmoins trop souvent perçu comme subalterne et excessivement dispendieux par nos pouvoirs publics. Pourtant, loin de n'être qu'un simple « supplément d'âme », la culture représente un secteur d'activité important en France : elle génère près de 700 000 emplois directs – dont 150 000 dans le spectacle vivant – et pèse plus de 3 % de notre PIB. Elle est surtout un

vecteur majeur de construction et de transmission de notre identité collective à une époque où celle-ci est questionnée par les effets de la mondialisation et de la fragmentation sociale.

Le monde la culture connaît aujourd'hui de profonds bouleversements et il est donc urgent de repenser le sens de l'action de l'État dans ce domaine afin de préserver et développer la richesse artistique et intellectuelle de la France.

Membre de la commission de la culture durant les trois premières années de mon mandat, j'ai pu constater que celle-ci n'était plus une priorité pour les derniers locataires de l'Élysée. De 2011 à 2015, elle a régulièrement servi de variable d'ajustement au moment de boucler le budget de l'État. Et, pour corser l'affaire, l'action culturelle des collectivités territoriales a également été très affectée par la réduction de leur dotation globale de fonctionnement. Ce n'est qu'à la suite des attentats perpétrés en 2015 que le gouvernement semble avoir pris conscience du rôle de cohésion sociale rempli par la culture et a commencé à restaurer une partie de ses moyens. On dit souvent que l'argent est le nerf de la guerre et c'est en partie vrai concernant la culture. C'est en devenant à mi-mandat rapporteur spécial des budgets de ce secteur à la Commission des finances que j'ai réellement eu la possibilité de peser un peu sur les orientations culturelles du gouvernement. À partir de 2016, les ressources de la mission culture se sont enfin redressées pour atteindre en 2017 l'éternel objectif de 1 % du budget de l'État. Je me suis notamment fortement impliqué dans la défense des aides aux conservatoires de musique régionaux et locaux, essentiels à l'enseignement artistique dans nos territoires. Laminées en 2015, elles ont finalement été rétablies dans le budget 2016. À la suite des attentats, j'ai également obtenu l'élargissement du soutien apporté aux entreprises du spectacle vivant en grande difficulté (*voir encadré*). Enfin, j'ai été à l'origine d'un certain nombre d'alertes concernant l'engagement de certaines opérations immobilières susceptibles d'obérer, en cas de surcoûts malheureusement probables, le budget de la mission. J'ai aussi réclamé – sans succès pour l'instant – davantage de transparence sur les réductions d'impôt accordées au titre des dons, qui s'apparentent parfois pour des opérations comme la fondation Vuitton à une forme abusive d'optimisation fiscale. Car, au fil du temps, le ministère de la culture s'est progressivement mué en ministère des lobbys des industries culturelles aux dépens



En débat avec Edgar Morin et Stéphane Hessel à l'American University of Paris, le 5 avril 2012.

de sa vocation initiale d'encouragement à une production culturelle de qualité accessible au plus grand nombre. Ainsi, dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel, trop d'aides sont attribuées à certains producteurs privés sans véritable évaluation de la valeur culturelle des œuvres subventionnées. Rapporteur fin 2011 d'un texte concernant les droits d'auteur, j'ai eu l'occasion de dénoncer la gestion parfois étonnante de ceux-ci par certaines sociétés d'auteurs au détriment des artistes qu'elles sont censées défendre.

Le soutien à la création est une des missions majeures de toute politique culturelle digne de ce nom, mais il convient d'avoir une approche plus équilibrée entre les différents domaines de la production artistique. Ainsi, les arts plastiques, la photographie ou encore le théâtre sont trop peu favorisés au regard des moyens dévolus à la production cinématographique. Il n'est pas non plus de grande politique culturelle dans un pays comme le nôtre sans qu'une place de choix soit accordée à la

préservation de notre patrimoine. En la matière les moyens dévolus par l'État sont assez importants mais la gestion de ces fonds publics laisse trop souvent à désirer. On peut faire mieux sans nécessairement augmenter les subsides. C'est le sens notamment de la mission de contrôle que j'ai pu conduire sur les Archives nationales et qui souligne notre inquiétant retard en matière de classification, de numérisation et d'accessibilité de celles-ci.

Vecteur d'épanouissement personnel, la connaissance des arts et des lettres continue de souffrir de très profondes inégalités sociales et territoriales quant à son accès. Près de la moitié des Français ne fréquentent pas ou très peu l'offre culturelle pourtant très abondante dans notre pays.

À l'évidence, la démocratisation de l'accès à une culture de qualité doit plus que jamais constituer la mission transversale à assigner à toutes nos politiques publiques en la matière. ■

Subvenir aux besoins de la culture après les attentats

Suite aux attentats de novembre 2015, les salles de spectacle ont dû renforcer leurs dispositifs de sécurité, alors même qu'elles faisaient face à une chute souvent brutale de leur fréquentation. L'État leur est alors venu en aide, directement pour les théâtres et les salles de concert publics, et via le fonds d'urgence pour le soutien au spectacle vivant, créé en loi de finances rectificative pour 2015, pour les salles de spectacles privées. J'ai mené un travail de contrôle parlementaire relatif à cette indemnisation, qui a donné lieu le 30 mai 2016 à une communication à la commission des finances, dans laquelle j'ai mis en lumière la persistance des difficultés financières des établissements et des festivals culturels et appelé à la prorogation du système d'aide mis en place ainsi qu'à une meilleure répartition de celui-ci entre la province et la région parisienne. Mes préconisations ont été entendues, puisque le 15 juin suivant, la ministre de la culture a annoncé 7 M € supplémentaires pour ce fonds d'urgence, qui s'élève désormais à 17,4 M € pour 2017.

MES RAPPORTS SUR LA CULTURE AU SÉNAT

RAPPORTS LÉGISLATIFS

- Projet de loi relatif à la rémunération pour copie privée, n°192 (2011-2012), 14 décembre 2011
- Analyse des budgets de la mission Culture dans le projet de loi de finances pour 2015, 2016 et 2017 (*Trois rapports co-écrits avec Vincent Eblé*)
- Analyse des budgets engagés pour la Culture dans le projet de loi de règlement pour les années 2014, 2015 et 2016 (*Trois rapports co-écrits avec Vincent Eblé*)

RAPPORTS D'INFORMATION

- La Villa Médicis : relever le défi de l'histoire, n°7 (2016-2017), 5 octobre 2016
- Les Archives nationales, (avec Vincent Eblé et la Cour des comptes), n°358 (2016-2017), 1^{er} février 2017
- L'Agence France-Muséums (avec Vincent Eblé), à paraître en juillet 2017

Œuvrer pour une information et des médias indépendants et de qualité

Le monde des médias est aujourd'hui traversé par des bouleversements sans précédent dont les conséquences modifient profondément les équilibres de ce secteur et la manière dont nous nous informons. La multiplication des supports numériques s'accompagne d'une concentration et d'une internationalisation accrues des groupes de médias, parallèlement à une paupérisation de la plupart des supports qui, jusque-là, constituaient les fleurons de notre système d'information.

La nature même de l'information en ressort affectée. L'instantanéité des nouvelles diffusées prend souvent

le pas sur la vérification des faits, l'analyse et la mise en perspective de l'actualité. En France, le nombre de journalistes n'a cessé de diminuer depuis dix ans. Partout, l'information tend à dériver vers le spectaculaire au détriment de sa qualité et de son pluralisme.

Ancien professionnel des médias, je fais partie des quelques parlementaires qui disposent d'une réelle expérience de ce secteur et de ses difficultés. En tant qu'élu, je porte une attention toute particulière à ce sujet parce que je suis persuadé que la qualité du débat public et le bon fonctionnement de notre démocratie en dépendent.

Répondre aux défis posés par les nouvelles technologies de l'information



Paris, le 30 mai 2015. Moment d'échanges hors-antenne avec des journalistes de la rédaction de France Culture.

La qualité de l'information est en effet souvent mise à mal par l'émergence de nouveaux médias dits « gratuits » qui se contentent de dupliquer les contenus des supports payants afin de drainer vers eux une part croissante des ressources publicitaires. Parce qu'ils sont juridiquement basés à l'étranger, nombre de ces éditeurs d'information « low cost » en profitent pour ne pas s'acquitter de leurs obligations fiscales en France où ils captent pourtant leur clientèle. Face à cette concurrence déloyale qui fragilise nos médias traditionnels, nous avons, au travers de différents groupes de travail auxquels je participe au Sénat, élaboré plusieurs propositions concrètes qui peinent toutefois à recueillir l'assentiment de notre administration fiscale et de nos gouvernements successifs.

Les mutations technologiques actuellement à l'œuvre dans les médias ne sont évidemment pas réversibles. Mais afin qu'elles ne soient pas destructrices de la diversité de nos entreprises de presse, il est indispensable de les réguler et d'accompagner le secteur en ce qu'il a de plus utile socialement pour nos concitoyens. Depuis 2012, j'ai régulièrement

déposé des amendements visant à établir une véritable neutralité fiscale entre les supports matériels et les supports numériques, tant dans le secteur de la presse d'information que dans celui du livre. Suite à l'adoption le 17 février 2014 au Sénat d'une proposition de loi que j'ai soutenue et à un travail au long cours auprès de la Commission européenne pour modifier une directive qui entravait son application, les sites d'information de qualité disposent à présent du même taux réduit de TVA à 2,1 % que celui en vigueur pour la presse imprimée. Mais la liberté de la presse est aussi directement menacée par les atteintes au secret des sources des journalistes et par les entraves opposées par certains intérêts économiques au nom d'une conception très élargie du secret des affaires. L'année 2015 a été marquée en France par des attaques d'une gravité et d'une violence sans précédent. Au nombre déjà

croissant des journalistes tués chaque année dans certaines zones sensibles de la planète sont venus s'ajouter les 11 morts de l'attentat perpétré au siège de *Charlie Hebdo* à Paris. La liberté d'expression n'est désormais plus sanctuarisée sur notre territoire national. Depuis 3 ans, les cyber-attaques bloquant l'accès à certains sites d'information allant parfois jusqu'à l'effacement de certains de leurs contenus se sont multipliées. Au cours de la période, j'ai plusieurs fois alerté les pouvoirs publics des fragilités de la protection informatique de nos grands médias, y compris publics. En vain. Jusqu'en avril 2015 où TV5 Monde a été victime d'une attaque informatique très sophistiquée qui a perturbé son fonctionnement pendant plusieurs mois et coûté pas moins de 5 millions d'euros à la chaîne. En France, comme dans le reste de l'Europe, nous avons trop tardé à développer une véritable culture de la cyber-sécurité. Certains groupes terroristes ou États malfaisants sont désormais en mesure d'imposer leur censure au sein même de l'espace démocratique de notre pays ou d'influer sur le bon déroulement des élections comme de récentes affaires l'ont montré. À ces menaces directes contre notre fonctionnement démocratique s'ajoutent celles pesant à l'encontre de chaque citoyen en matière de collecte insidieuse de ses données personnelles par certains géants de l'Internet. Les défis à relever pour préserver l'exercice de nos droits fondamentaux sont d'importance et les atteintes à nos libertés ne manqueront pas de se multiplier encore à l'avenir si nous n'accélérons pas la mise en œuvre de mesures adaptées tant au niveau national qu'à une échelle plus internationale. ■

« La liberté de la presse est directement menacée par les entraves opposées aux journalistes par certains intérêts économiques au nom d'une conception très élargie du secret des affaires. »

Préserver l'indépendance et le pluralisme de l'information

Les relations entre les politiques et les médias sont complexes et souvent difficiles, même au sein des sociétés démocratiques. Cet antagonisme est naturel, tant qu'il ne remet pas en cause les droits et aussi les devoirs des deux parties. Aussi, lorsque le parlementaire légifère dans le domaine des médias et de l'information, il doit le faire dans le respect de l'intérêt général et des libertés fondamentales qui régissent notre État de droit, et non en réaction à quelque expérience malencontreuse qu'il aurait pu avoir avec tel ou tel média. « *Sans liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur* » écrivait Beaumarchais. À l'heure où certains politiques, en France ou ailleurs, multiplient leurs attaques à l'endroit des journalistes, je crois qu'il serait opportun d'insérer cette maxime dans le corps de notre Constitution. S'il est une des choses dont je veux bien m'enorgueillir, c'est d'avoir au cours de mon mandat fréquemment défendu des médias qui pourtant ne m'avaient pas toujours épargné dans leurs commentaires.

Depuis six ans, je plaide notamment en faveur d'une répartition plus juste et plus transparente des centaines de millions d'euros d'aides à la presse distribuées annuellement par l'État. Versées

« Certains titres de la presse people ou de la presse télévision perçoivent davantage de subsides publics que d'autres titres pourtant bien plus renommés dans le domaine de l'information. »

à des entreprises de droit privé, elles se justifient à mon sens si, précisément, elles contribuent effectivement au pluralisme de l'information et à l'enrichissement des sources d'information dans notre société. Le problème principal de ces aides aujourd'hui, c'est qu'elles se fondent sur des critères qui sont parfois devenus obsolètes au regard des évolutions à l'œuvre depuis vingt ans au sein de l'univers médiatique national et international. Certains titres de la presse people ou de la presse télévision perçoivent davantage de subsides publics que d'autres titres pourtant bien plus renommés dans le domaine de l'information. Ces disparités sont d'autant plus incompréhensibles que ces derniers disposent souvent de faibles recettes publicitaires. Depuis 2013, le gouvernement a accepté une plus grande transparence en publiant annuellement le montant des aides

attribuées à chacun des 200 principaux titres. Un premier « toilettage » des règles d'éligibilité a été engagé, mais ces mesures restent insuffisantes au regard de la refonte profonde qu'il conviendrait d'engager. La production d'informations de qualité passe par la présence d'un nombre important de journalistes véritablement qualifiés au sein des rédactions. Or, nous constatons malheureusement leur diminution constante depuis une décennie en dépit de la multiplication des supports, en particulier de nature numérique. ■



Donner un cap à l'audiovisuel public dans un univers démultiplié

Le fulgurant essor des médias numériques ne doit pas faire oublier que la télévision reste encore aujourd'hui le principal média des Français qui la regardent plus de 3 heures et demie par jour en moyenne. Comme la presse écrite, la télévision est elle aussi concurrencée par le numérique. Mais les changements d'usage qui feront massivement basculer l'audience des chaînes linéaires vers la télévision à la demande sont encore à venir. Pour autant, le paysage télévisuel français a déjà beaucoup évolué en trente ans, passant du monopole public à une offre où le secteur privé est aujourd'hui nettement dominant. L'offre de chaînes s'est rapidement – trop rapidement – accrue. Nos pouvoirs publics ont manqué de discernement en autorisant trop de nouvelles chaînes sur des segments identiques, rendant la survie économique de chacune très délicate.

A-t-on vraiment besoin aujourd'hui de quatre chaînes nationales d'information continue diffusées en clair dans notre pays ? La création l'an passé de France Info TV – dont l'audience est plus que marginale – était-elle indispensable ? Les programmes proposés par nos chaînes

publiques (financées à plus de 85 % par l'argent public) se distinguent-ils suffisamment de ceux des chaînes privées ? L'information diffusée répond-elle pleinement aux critères de qualité, d'indépendance et de pluralité qu'exigent les missions de service public qui leurs sont dévolues ?

Tout au long de mon mandat, je n'ai cessé de poser ces questions et de formuler des propositions concrètes pour renforcer la qualité – et à terme la survie – de notre audiovisuel public au sein d'un univers télévisuel en pleine transformation.

Les mesures à prendre pour la pérennité de notre télévision publique, j'ai eu l'occasion de les détailler dans un rapport de 2015 consacré au financement et à la réorganisation nécessaire de celle-ci à l'horizon de 2020 (voir ci-dessous). Assez fraîchement accueilli par le gouvernement, ce travail bipartisan réalisé avec mon collègue républicain Jean-Pierre Leleux a, en revanche, reçu une forte adhésion des associations de téléspectateurs, des experts du secteur et même de plusieurs candidats à la présidentielle qui s'en sont largement inspirés dans l'élaboration de leur programme. ■

Pour un nouveau modèle de financement de l'audiovisuel public



Un rapport qui fait du bruit. Présenté le 29 septembre 2015, il peut être consulté librement sur le site du Sénat. Les 32 propositions qu'il contient forment un projet global qui s'appliquerait en trois étapes : la stabilisation des dépenses (2016-2017) ; l'instauration d'un nouveau modèle de financement au travers de la réforme de la contribution à l'audiovisuel public, qui deviendrait une contribution forfaitaire universelle (2018-2019) ; puis le regroupement de l'ensemble des sociétés de l'audiovisuel public au sein d'une nouvelle entité, « France Médias » (2020).

Parmi ses autres préconisations :

- renforcer la transparence et le contrôle des processus de sélection des producteurs indépendants et de leurs prestations par les chaînes publiques ;
- réduire la place globale de la publicité sur les chaînes de France Télévisions ;
- mutualiser les investissements des sociétés de l'audiovisuel public en vue du développement d'une plateforme numérique unique.

☞ <http://www.senat.fr/notice-rapport/2014/r14-709-notice.html>

Mieux réguler la publicité commerciale

La publicité est aujourd'hui omniprésente dans nos médias comme dans notre vie quotidienne. Sa présence ne cesse de s'accroître au sein de l'espace public en même temps qu'elle s'immisce chaque jour davantage dans notre vie privée, en particulier à travers la collecte et l'exploitation de nos données personnelles. Elle n'est évidemment ni neutre, ni gratuite. J'ai pu, lorsque j'étais directeur marketing d'un grand quotidien, observer les pressions auxquelles se livraient les annonceurs à l'encontre de contenus rédactionnels qui leur déplaisaient. Certes, la publicité commerciale constitue une ressource importante pour nos médias et elle contribue parfois à la gratuité de leur diffusion. Elle est cependant loin d'être neutre pour le porte-monnaie des consommateurs, puisque ses coûts sont directement intégrés dans le prix de vente des produits (entre 4 et 40 % de leur prix de vente suivant la marque). La publicité pousse également à la surconsommation et indirectement au surendettement des plus démunis et des plus fragiles. Aussi, s'il n'est pas réaliste ni certainement souhaitable de la supprimer en totalité, il convient à coup sûr de mieux la réguler.

Parce que l'audiovisuel public est aujourd'hui essentiellement financé par l'argent public, nous avons, Jean-Pierre Leleux et moi-même, proposé d'en accélé-

rer la disparition sur les chaînes publiques en compensant les pertes de revenus induites par une répartition plus équitable des droits audiovisuels tirés de la vente des programmes. Grâce aux amendements que nous avons fait adopter, de premières avancées ont été obtenues en 2016. Mais notre succès le plus marquant a sans doute été l'adoption définitive de ma proposition de loi sur les programmes jeunesse en décembre (voir ci-dessous).

Toujours dans le cadre de mon combat pour la préservation de la qualité de notre espace public, je me suis aussi fortement engagé contre la remise en cause par le gouvernement de certains acquis du Grenelle de l'environnement en matière de limitation de l'affichage extérieur. En obtenant la tenue d'une consultation publique sur les décrets en préparation à ce sujet et en mobilisant largement contre ceux-ci avec les associations concernées, nous sommes finalement parvenus à leur retrait par le gouvernement en février 2016.

Mais ces victoires bien réelles contre l'envahissement publicitaire ne doivent pas masquer l'ampleur de la tâche à accomplir pour endiguer le flot de messages commerciaux diffusés sur certains médias numériques qui ne font l'objet d'aucune réglementation sérieuse en la matière. Compte-tenu du caractère sans frontière de ces nouveaux diffuseurs



de contenus, c'est naturellement à l'échelle européenne qu'il faut agir. Après l'adoption, en décembre dernier, de la taxe « Youtube » sur les ressources publicitaires des plateformes de diffusion en ligne, j'ai décidé de consacrer la fin de mon mandat à la mise en place d'instruments de régulation de la publicité sur Internet.

Co-rapporteur au Sénat sur le projet de directive de la Commission européenne sur les « Services Médias Audiovisuels », je suis déjà parvenu à faire adopter des recommandations renforçant la réglementation trop timide proposée par le texte initial. Appuyé par le Bureau européen des Unions de consommateurs, je tente aujourd'hui de mobiliser d'autres parlements nationaux sur cet enjeu crucial. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, tout est affaire de volonté, de travail et de persévérance... ■

VICTOIRE ! ENFIN UNE LOI POUR PROTÉGER NOS ENFANTS DE LA PUBLICITÉ

Promulguée par le président de la République le 20 décembre 2016, ma loi sur la publicité dans les programmes jeunesse de France Télévisions n'est pas seulement une victoire sociétale ; elle symbolise aussi la part active que le Sénat peut avoir dans notre législation nationale. C'est en effet le premier texte d'origine parlementaire adopté contre l'avis du gouvernement depuis 15 ans.

Interdire la publicité commerciale avant, durant et après les programmes destinés aux enfants de moins de 12 ans sur les chaînes et les sites du service public... L'idée relève du bon sens et son adoption aurait dû se faire sans heurt et depuis longtemps. D'autant que nombre d'études démontrent le lien étroit qui existe entre publicité pour les produits sur-gras, sur-salés ou sur-sucrés et développement de l'obésité infantile.

Elles soulignent aussi le conditionnement de plus en plus précoce des enfants à la surconsommation et ses effets délétères sur le développement personnel des jeunes. Nombre de pays en Europe et dans le monde ont d'ailleurs adopté des mesures de ce type depuis de nombreuses années. La suppression de la publicité dans ce type de programmes semble d'autant plus logique que la loi de

2009 supprimant la publicité sur le service public après 20 heures avait omis de protéger les plus fragiles et plus influençables de nos jeunes concitoyens : les moins de 12 ans !

Et pourtant, durant le marathon législatif que j'ai conduit depuis 2013, date du premier dépôt de ma proposition, combien d'oppositions et de lobbies ai-je dû affronter. Opposition farouche de la ministre en charge du dossier, ainsi que celle de France

Télévisions, de ses producteurs et de ses syndicats, avec des arguments financiers jamais détaillés parce que notablement exagérés. Pressions aussi sur mes collègues parlementaires de la part des lobbies de l'agro-alimentaire, des distributeurs de jeux et de jouets et bien sûr des publicitaires eux-mêmes.

Appuyé par des experts indépendants et surtout par les principales associations familiales, de parents d'élèves et

de pédiatres, nous avons répondu pied à pied à toutes les objections qui nous étaient faites. Ensemble, nous avons procédé à la mobilisation de plusieurs dizaines de milliers de personnes à travers les réseaux sociaux pour inciter les élus de tout bord à approuver cette proposition. Deux sondages réalisés par l'IFOP montrent que le soutien populaire à notre loi, largement relayé par la presse régionale, est passé de 71% à 87% des Français en quelques mois.

L'interdiction est certes limitée aujourd'hui aux seules chaînes du service public, mais un des articles de ma loi oblige désormais le CSA à s'intéresser de près à la nature et aux volumes des publicités pour enfants diffusées sur l'ensemble des chaînes, y compris privées, et en cas d'abus grave il autorise le gouvernement à adopter par décret des règles plus restrictives. Quel que soit le gouvernement qui résultera des prochaines élections, la loi Gattolin entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

La Métropole du Grand Paris en question

En six ans, le schéma institutionnel français a connu deux grands bouleversements : la fusion de plusieurs régions et la création des métropoles ; le regroupement de communes continuant de son côté son lent mouvement. Ces réformes avaient comme souci de procéder à une rationalisation administrative et budgétaire afin de faire des économies d'échelle et de pouvoir rivaliser avec les collectivités des autres pays européens. Vu des Hauts-de-Seine, ces objectifs ont-ils été atteints ?

La Métropole du Grand Paris (MGP) est un outil pouvant permettre de traiter certaines questions d'aménagement et d'environnement à une échelle convenable, mais malgré les démentis de son président Patrick Ollier, également maire de Rueil-Malmaison, elle est en concurrence avec la région Île-de-France. C'est une évidence, ces institutions au lieu de travailler ensemble rivalisent entre elles afin de prétendre à la place de leader francilien. L'exemple du traitement de la pollution de l'air en est une preuve tangible puisque chacune d'elles élabore son propre plan face à ce fléau.

Au lieu de simplifier le fameux schéma institutionnel et de le rendre plus accessible aux citoyens, la MGP l'a complexifié en ne faisant pas disparaître les départements et



Paris, le 18 février 2016. Patrick Ollier préside la première réunion de l'assemblée métropolitaine.

en créant une strate supplémentaire. Les « établissements publics territoriaux regroupement de communes » ou « territoires » sont ainsi au nombre de quatre dans les Hauts-de-Seine : Vallée Sud-Grand Paris, Grand Paris Seine Ouest, Paris Ouest La Défense et Boucle Nord de Seine. À moins que le but inavoué soit de faire disparaître les communes au profit de ces fameux territoires, peut-on considérer que ces ensembles – oscillant, pour les Hauts-de-Seine, entre 310.000 et 590.000

habitants – sont les lieux de proximité que souhaitent les altoiséquanais ? Je ne le crois pas. La MGP, telle qu'elle est issue du très long article 59 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015, n'est donc pas satisfaisante. Au point, d'ailleurs, où elle laisse libre cours à toutes les initiatives comme le projet de fusion des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ou encore des villes d'Issy-les-Moulineaux et de Boulogne-Billancourt. ■

Invasions insidieuses



À la rencontre des personnels des Parcs et Jardins du département, le 25 octobre 2015 au domaine de Sceaux.

Outre la question de la pollution de l'air qui est primordiale, les questions d'environnement peuvent prendre des formes inattendues. Je voudrais en citer deux dont les effets se font sentir dans le département. Tout d'abord, la propagation de la pyrale, un papillon venue d'Asie, ainsi que le développement de deux champignons qui ravagent les buis dans les parcs franciliens, et notamment ceux du parc de Sceaux. Difficulté

soulevée : non seulement il faut lutter contre ces parasites nouveaux, contre lesquels aucun traitement n'est efficace à ce jour, mais, de plus ces interventions nouvelles ne doivent pas nuire aux insectes pollinisateurs. L'autre phénomène est la propagation à caractère invasif de la perruche à collier en France. Cet oiseau prolifère en chassant d'autres espèces comme les pics, les sittelles et les étourneaux et, également, des espèces mammifères en voie de raréfaction tel que l'écureuil roux, perturbant ainsi l'équilibre écologique et la biodiversité. En réponse à une question écrite, le Ministère de l'écologie m'a indiqué que cette perruche était considérée comme une espèce exotique invasive. Il est donc possible pour toute autorité administrative compétente d'en faire procéder à la capture, au prélèvement ou à la destruction suivant en cela les dispositions prévues à l'article L. 411-3 du code de l'environnement.

Devenir du quartier d'affaires de La Défense

La loi sur la réforme du statut de Paris recèle un article qui prévoit une réforme de la gouvernance du quartier d'affaires de La Défense par voie d'ordonnance.

Lors de la présentation de ce texte au Sénat, je me suis opposé à cette procédure estimant que les citoyens et la représentation nationale devaient être consultés avant toute modification. Malgré cet argument de nature démocratique, le gouvernement et une majorité de mes collègues au Sénat

et à l'Assemblée l'ont adoptée amenant à terme une fusion des deux organismes gérant La Défense, l'ÉPADESA et DE FACTO. Ceci sous les auspices du président du conseil départemental des Hauts-de-Seine et en l'absence de toute transparence permettant ainsi toutes les opérations immobilières, même les plus opaques comme celle des tours jumelles dénommées « Hermitage Plaza » dont le projet validé à Moscou ne verra finalement pas le jour.

Mémoire urbaine



La façade de l'école élémentaire Billancourt, dont le projet de destruction a été abandonné à Boulogne-Billancourt.

Paris et les grandes métropoles régionales ont compris l'importance du cadre de vie pour leurs habitants et l'apport que constituaient la richesse et la beauté de leur tissu urbain, tant en termes d'attractivité touristique que de valorisation de leur patrimoine historique.

Or, il me semble que ce souci de richesse architecturale ne constitue pas toujours une priorité dans notre département, où les traces d'un passé industriel pas si lointain tendent à être de moins en moins présentes, alors que nombre de départements voisins savent concilier rénovation et préservation du patrimoine architectural et industriel. Heureusement des associations, des citoyens et des élus se sont mobilisés pour empêcher la destruction de certains bâtiments qui font partie de notre histoire tels la Gare Lisch à Asnières, l'École Billancourt à Boulogne-Billancourt ou encore les Papeteries de la Seine à Nanterre.

André GATTOLIN
Sénateur des Hauts-de-Seine

✉ a.gattolin@gmail.com

🐦 [@andregattolin](https://twitter.com/andregattolin)

📘 fb.me/agattolin

www.andregattolin.net

Merci à mes collaborateurs parlementaires, actuels ou passés, aux collaborateurs du groupe écologiste du Sénat, à tous les stagiaires qui ont contribué au travail de mon équipe et à toutes celles et ceux qui ont participé à mes travaux tout au long de la mandature.



SOMMAIRE

Édito • Pages 1 et 2

Le parlementaire, l'exécutif et le citoyen • Pages 3 et 4

Un sénateur sur le terrain • Page 5

Faire de la France un acteur majeur de l'Europe • Pages 6 et 7

Relever le défi de l'emploi et de l'économie de demain • Pages 8 et 9

Piloter les finances publiques, réguler la finance privée • Pages 10 et 11

Agir partout pour les libertés et la préservation de la planète • Pages 12 et 13

Mettre en pratique nos principes démocratiques • Page 14

Rénover les politiques culturelles de la France • Page 15

Œuvrer pour une information indépendante et de qualité • Pages 16 et 17

Mieux réguler la publicité commerciale • Page 18

La Métropole du Grand Paris en question • Page 19